

La rupture ou l'impasse

Crise du logement et hausse du chômage: le système actuel est à bout, il ne peut plus faire autre chose qu'aggraver la situation.

Deux informations publiées dans la semaine montrent que La Réunion se dirige droit dans le mur. La première, c'est le rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre. 25.000 logements sont considérés comme insalubres. Cela veut dire qu'une famille réunionnaise sur quatre est obligée de vivre dans des conditions difficiles. Cela pose des problèmes de promiscuité, et cela ne favorise pas la réussite scolaire dans le système actuel.

Entre 20.000 et 25.000 familles sont en attente d'un logement social. Ce nombre ne bouge quasiment pas. Pourtant, le logement social est affiché comme une priorité par les gouvernements qui se succèdent à Paris. C'est même un secteur qui bénéficie de la défiscalisation. Mais dans l'état actuel, le modèle de production n'arrive pas à répondre aux demandes.

Sans changement radical, se pose la question de savoir comment les demandes actuelles seront satisfaites, tout en sachant que la population augmente de 10.000 personnes par an, dont une grande partie sera éligible à un logement social?

Pas assez d'emplois

L'autre information, c'est la progression du nombre de Réunionnais inscrits à Pôle emploi au mois de janvier. Il a frôlé les 170.000, c'est une crise sans précédent. Là aussi, le système montre toutes ses limites. Car la pression sur l'emploi va augmenter. Chaque année, ce sont près de 10.000 nouveaux bacheliers. Ces 10.000 annuels revendiqueront un travail quelques années plus tard.

À eux s'ajoutent les milliers de jeunes qui sortent chaque année de l'école avec un diplôme de niveau 5, ou sans diplôme. Cette pression relative tout de suite les 5.000 emplois d'avenir. La pierre angulaire de la communication du gouvernement sur l'emploi

est submergée par la croissance des besoins.

Dans l'état actuel, le nombre d'emplois est insuffisant. Et la politique d'émigration vers la France a elle aussi montré toutes ses limites. C'est donc vers un autre modèle qu'il faudra aller, sinon le chômage continuera d'augmenter.

Dans plusieurs quartiers de communes de La Réunion, le taux de chômage dépasse déjà les 50%, ce qui signifie que les chômeurs sont plus nombreux que les salariés. C'est ce vers quoi conduit le modèle actuel.

Le monde ne nous attendra pas

Le chômage massif alimente la grande pauvreté. Plus de 40% des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. Ils sont confrontés à des prix plus élevés qu'en France, avec des revenus inférieurs.

Les indicateurs sont donc confirmés. Transposés à la France, ils donneraient ceci: 10 millions de chômeurs, 30 millions de personnes sous les seuils de pauvreté, 15 millions d'habitants dans des logements insalubres. Il est clair que si c'était la réalité de la France, ce pays mènerait une autre politique que celle qui est appliquée à La Réunion.

Il est vrai également que notre île ne se situe pas en Europe, mais dans l'océan Indien. Les pays bordant cet océan sont la région du monde qui va connaître les plus importantes croissances démographiques et économiques.

C'est là que réside une possibilité d'espoir pour La Réunion. Mais cela suppose une rupture avec la vision eurocentriste actuelle.



A Bellemène Saint-Paul, c'est l'absence temporaire d'un bureau de Poste qui a poussé à la manifestation. Cet événement révèle la tension qui existe dans de nombreux quartiers à La Réunion.

**Près de 170.000 chômeurs
Pénurie de logements sociaux
Vers un million d'habitants**

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

Vers la fin des Conseils généraux?

Le 18 février dernier, le Premier ministre avait reçu une délégation de l'Association des Régions de France (ARF). Le programme de la rencontre était la concertation préalable au prochain projet de loi sur la décentralisation.

L'ARF était ressortie satisfaite, estimant avoir été écoutée. En Europe, les régions françaises souffrent de la comparaison avec leurs homologues allemandes ou espagnoles. C'est pourquoi l'idée est d'aller vers plus de décentralisation et une diminution du nombre de Régions en France.

10 jours plus tard, ce sont les Départements qui font l'objet d'une annonce. En effet, le gouvernement est tenté d'étendre le modèle lyonnais aux grandes villes. Dans ce cas, cela signifie la suppression du Conseil général et le transfert de ses compétences à une intercommunalité dénommée Métropole.

En effet, dans la région de Lyon, les responsabilités du Conseil général seront assumées par la Métropole qui remplacera la Communauté urbaine de Lyon. Ce sera alors la fin du Conseil général du Rhône sous sa forme actuelle. Ne devrait alors subsister qu'une assemblée départementale chargée de régler les affaires sociales sur le territoire du département du Rhône qui ne sera pas inclus dans la Métropole.

Dans un article publié hier, «Acteurs publics» indique que le gouvernement réfléchit à étendre cette réforme institutionnelle à Paris et à Marseille. Pour la capitale française, ce serait la fusion des départements de Paris, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et des Hauts de Seine dans une seule Métropole, rappelant les contours de l'ancien département de la Seine. Dans le Sud de la France, Marseille et le département des Bouches du Rhône ne formeraient plus qu'une seule Métropole. A la différence des fusions de communes, de Départements ou de Régions qui seraient incitées par de plus importantes dotations financières, l'absorption des Départements par les Métropoles serait la règle. «Le gouvernement devrait juste fixer un délai suffisamment long, au-delà de 2016, pour que l'absorption des départements, véritable révolution, soit effective. En échange, l'immense majorité des départements, ceux qui n'accueillent pas de métropoles, verraient leur rôle social conforté».

Comme pour les Régions, l'objectif est de permettre aux plus grandes villes françaises d'être les égales de leurs homologues européennes. Et tout doit être réglé avant la prochaine élection présidentielle. Le rôle du Conseil général sera donc celui de gérer les conséquences sociales du plan d'austérité, avec des ressources annoncées en diminution.

Si la situation ne change pas à La Réunion, alors les charges supportées par le Conseil général seront encore plus lourdes, ce qui fera de lui une assemblée sans moyen. N'est-ce pas le début de la fin pour les Conseils généraux, les parents pauvres de l'Acte 3 de la décentralisation?

J.B.

Après trois mois de luttes pour faire respecter leurs droits

Enfin des avancées positives pour les travailleurs de la S.I.B.



Philippe Duverger, délégué syndical CGTR à la SIB.

«On respire de nouveau un peu, mais la lutte continue».

En effet, le combat qu'ils mènent depuis trois mois pour préserver leurs droits, suite à la décision injuste des patrons de Colgate-Palmolive de fermer cette usine réunionnaise, ont débouché hier sur des résultats plutôt positifs, selon leurs responsables syndicaux.

C'est ce que nous a expliqué hier après-midi le responsable syndical CGTR Philippe Duverger, suite à la rencontre des délégués du personnel avec leurs collègues devant la SIB au Port et après la rencontre de médiation le matin à la Direction du

Travail à Saint-Denis. «Les échanges que nous avons eus comme prévu à partir de 8 heures 30 entre les représentants de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion), des patrons de la SIB et des travailleurs se sont déroulés dans un climat d'apaisement», note d'abord le syndicaliste.

Il ajoute: «Au bout de cette médiation, nous avons pu faire passer certains de nos messages vers une porte de sortie acceptable, respectueuse de nos aspirations fondamentales. Il

ya eu un accord entre les différents partenaires sur les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre afin d'entrer dans un congé de reclassement correct du personnel au cours des 12 prochains mois.

Tout n'est pas encore réglé au mieux

Durant cette période, l'Espace Mobilité Emploi (EME) devra trouver un emploi pour les 29 travailleurs employés ici et licenciés du fait de la fermeture de notre entreprise. Et des engagements ont été pris sur les sommes à utiliser pour ce reclassement».

Mais malgré ces avancées positives, tout n'est pas encore réglé au mieux, nous explique Philippe Duverger: «le paiement des jours de grève n'est toujours pas garanti; mardi prochain, se tiendra une réunion du Comité d'Entreprise pour en discuter et pour trouver des solutions sur d'autres points, comme pour faire le deuil de la SIB. Tout cela sera suivi par une Commission paritaire comprenant la DIECCTE, un dirigeant de la SIB ayant un pouvoir de décision, l'EME et les représentants des salariés». D'où sa conclusion: «on respire de nouveau un peu, mais la lutte continue».

Correspondant

Action "Rouv' La Rue Shuhada - Hébron - Palestine occupée"

La solidarité réunionnaise avec le peuple palestinien se renforce



Le Collectif Réunionnais Palestine Solidarité (CRPS) «se félicite de l'action de sensibilisation menée samedi dernier dans la rue Maréchal Leclerc à Saint-Denis».

Dans un communiqué, le Collectif Réunionnais Palestine Solidarité (CRPS) «se félicite de l'action de sensibilisation menée le samedi 22 février dernier entre 15h et 17h, dans la rue Maréchal Leclerc à Saint-Denis. Pour la 3ème année consécutive, notre association a tenu à marquer

son soutien à l'appel de "La jeunesse contre les colonies", de la ville d'Hébron en Palestine occupée, qui demande au monde entier de dénoncer l'apartheid qui règne chez eux. La rue Shuhada, symbole de la discrimination à Hébron, est interdite aux Palestiniens depuis 20 ans. Les

colons juifs extrémistes et les touristes étrangers ont le droit d'y circuler mais les Palestiniens eux, n'ont aucun droit alors qu'ils sont chez eux! Traités comme des sous-hommes, ils sont humiliés et violentés dans l'impunité générale.

Notre Collectif a souhaité montrer le quotidien de cette terreur en reconstituant un des nombreux checkpoints (point de contrôle) qui existe en Palestine occupée, où les soldats de l'occupation militaire israélienne empêchent les Palestiniens de circuler librement et de vivre en sécurité. Le public réunionnais a largement été réceptif au message de solidarité.

Certains d'entre eux se sont même prêtés au jeu en acceptant de rentrer dans la file d'attente des comédiens jouant le rôle des Palestiniens présentant leur carte d'identité et se voyant refoulés par l'armée. Une centaine de tracts ont été distribués. Les médias locaux ont également relayé notre manifestation.

Nous sommes convaincus de l'efficacité de telles actions qui permettent de sensibiliser l'opinion à la souffrance des Palestiniens et ainsi, de promouvoir la campagne internationale de BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël), l'arme non violente et citoyenne qui met la pression sur les instances dirigeantes sionistes afin qu'elles stoppent leur politique criminelle et qu'elles respectent enfin le droit international», conclut ce communiqué.

Le Parlement refuse les privatisations exigées par le FMI, la BCE et l'Union européenne

Chypre défie la troïka

Le Parlement chypriote a rejeté le plan gouvernemental de privatisations exigé par les bailleurs de fonds (FMI, BCE, UE), remettant en cause le déblocage d'une nouvelle tranche d'aide du mois prochain, dans le cadre de l'accord conclu en mars 2013 avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI).

Le vote des députés aura été serré, avec 25 voix pour, 25 voix contre et cinq abstentions. Des heures avant le vote, des centaines de manifestants se sont réunis devant le Parlement à Nicosie pour dénoncer le plan mis en place par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'Union Européenne (UE) et le FMI.

Chantage au crédit

Le Parlement chypriote a refusé d'adopter une loi très controversée sur la privatisation des principaux services publics, en échange d'une aide de 10 milliards d'euros par les bailleurs de fonds. Cette proposition de loi débouche des accords signés en mars 2013, visant un plan de sauvetage international, associé à des mesures drastiques. Le rejet de cette

loi s'avère être un moyen de pression de la troïka, qui a remis en question le versement d'un nouveau versement de 236 millions d'euros. En privatisant ses entreprises publiques, le gouvernement aurait levé 1,4 milliards d'euros de bénéfices.

Face à cette situation, la télévision publique chypriote a annoncé selon les agences de presse que «si les créanciers internationaux réagissaient mal à cette décision du Parlement, un nouveau vote pourrait être organisé dans les prochains jours». De plus, le président de droite Nicos Anastasiades pourrait être amené à renégocier l'accord de privatisation avec la troïka, selon les médias chypriotes.

Depuis près d'un an, Chypre est sous tutelle budgétaire. Une tutelle qui a entraîné des coupes budgétaires sous conditions draconiennes conduisant à la liquidation de sa deuxième banque. La

première banque du pays a été restructurée, imposant aux déposants entre 47,5 et 100% de pertes sur leurs avoirs au-delà de 100.000 euros, selon l'AFP. Depuis le début de la crise financière à Chypre, les retraits bancaires sont toujours limités à 300 euros par jour.

Double peine pour les Chypriotes

Quelques semaines avant le vote au Parlement, plusieurs mouvements de contestation ont eu lieu dans le pays, comme les grèves des salariés des compagnies de l'électricité (EAC), des Télécoms (Cyta) et de l'Autorité des Ports, les trois sociétés devant être privatisées. Les syndicats avaient d'ailleurs appelé à une grève de 24 heures jeudi 27 février, dans les principaux ports de Chypre, Limassol et Larnaca. A EAC, les employés ont fait grève mercredi 26 février, conduisant à des coupures d'électricité, et l'autorité des télécoms a fermé lundi 24 pour trois jours.

En réponse aux inquiétudes des salariés, le gouvernement a assuré que les droits des travailleurs seraient protégés, proposant que les employés acquièrent des parts des entreprises. Cependant, avec la conjoncture actuelle, certains craignent que les actions se vendent à un trop bas prix, et que les privatisations soient mauvaises pour les employés et les

consommateurs.

Lors de la manifestation de jeudi devant le Parlement, Christos Toufexis, ingénieur électricien à l'EAC a expliqué au quotidien Le Figaro, «Pour un petit pays comme Chypre, ces changements auraient dû se faire progressivement et être expliqués». Ce dernier a précisé qu'«il y a trop de fonctionnaires, mais personne ne tient à perdre son travail, d'autant que le chômage atteint les 17% de la population active. Sans parler des prix de l'électricité qui vont sans doute augmenter...». Ce dernier, amer comme nombre de ces concitoyens, a indiqué que «ce qui se passe à Chypre est injuste, d'une part, nous subissons la pression de la troïka pour un milliard d'euros de prêts, alors que la Grèce, qui a déjà perçu 240 milliards d'euros d'aide, n'a pas finalisé les réformes imposées».

Ajoutant «d'autre part, nous fournissons chaque année l'équivalent d'un million d'euros à la partie nord occupée de l'île, sans être payés par la Turquie». Face à la tension persistante, le gouvernement devra rapidement trouver une solution afin d'endiguer la crise, et notamment les fermetures de commerces, une consommation en berne et la défiance des investisseurs internationaux.

Céline Tabou

Annnonce d'un référendum le 25 mai

Montée de la tension en Crimée

Le président ukrainien déchu Viktor Ianoukovitch, est apparu jeudi 28 février en Russie, où il a tenu une conférence de presse au moment où les tensions séparatistes s'intensifient en Crimée.

Depuis sa destitution samedi 22 février par le Parlement, Viktor Ianoukovitch, est recherché en Ukraine pour «meurtres de masse» après la mort de 82 personnes à Kiev. Ce dernier, séjournant en Russie, a demandé et obtenu la protection des autorités face aux «extrémistes». L'ex président a affirmé lors de sa conférence de presse, à Rostov-sur-le-Don, ville russe proche de la frontière avec l'Ukraine, à environ 200 kilomètres de son fief de Donetsk: «Je me considère toujours comme le chef légitime de l'État ukrainien».

Prise de pouvoir en Crimée

Dans la nuit de jeudi à vendredi, plusieurs dizaines d'hommes armés ont péné-

tré dans l'aéroport de Simferopol, capitale de la Crimée, selon l'agence Interfax-Ukraine citée par l'Agence France Presse. Simferopol, capitale de la Crimée, région majoritairement russophone et rattachée depuis 1954 à l'Ukraine. Le second aéroport international Belbek, à côté de Sébastopol a lui aussi été investi par des hommes armés, qui ont laissé les deux aéroports ouverts aux vols civils.

Cependant, l'aéroport de Belbek accueille des vols militaires et abrite la 204^{ème} brigade d'aviation tactique de l'Armée de l'air ukrainienne. Selon l'agence Interfax-Ukraine, des militaires russes occupent cet aéroport et seraient là pour empêcher le décollage des chasseurs MIG 29 ukrainiens.

Le ministre ukrainien de l'Intérieur par

intérim, Arsen Avakov a précisé qu'il n'y a eu ni violences, ni heurts lorsque les hommes des forces navales russes. «Je considère que ce qui s'est passé est une occupation armée et une occupation en violation des accords et des règlements internationaux», a indiqué sur les réseaux sociaux, Arsen Avakov. Ce dernier a qualifié «ces occupations de provocations et a appelé à des négociations».

De nombreux défis

Le drapeau russe a été hissé sur le toit du Parlement local de Crimée, contrôlé depuis jeudi matin par plusieurs dizaines d'hommes armés pro-russes. Ces derniers ont limogé le gouvernement local et voté la tenue le 25 mai d'un référendum pour plus d'autonomie. Des centaines de militants ont scandé ce vendredi «Russie, Russie!», devant le Parlement.

En parallèle de ce rapport de force, le président russe, Vladimir Poutine a ordonné à son gouvernement la suite des échanges avec l'Ukraine sur les dossiers économiques et commerciaux. Dans un communiqué de presse, publié sur le site du Kremlin, Vladimir Poutine a précisé qu'il allait prendre contact avec ses partenaires étrangers, FMI et G8, vis-à-vis d'une

aide financière. Ajoutant que son gouvernement étudie une demande d'aide humanitaire émise par la république autonome de Crimée.

En réaction aux événements, le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, a qualifié de «dangereuse et irresponsable» la prise du Parlement de Crimée. Ce dernier s'est dit «extrêmement inquiet des évolutions les plus récentes en Crimée», demandé à la Russie d'éviter «toute action pouvant provoquer une escalade» de la violence en Ukraine.

Pendant ce temps, le nouveau gouvernement a été adoubé par le Parlement. Le pro-européen Arseni Iatseniouk a été désigné à l'unanimité jeudi 27 comme Premier ministre du gouvernement de transition. Cet ancien ministre de l'Economie et des Affaires étrangères va diriger le gouvernement d'union nationale jusqu'à l'élection présidentielle anticipée prévue le 25 mai. Il a d'ailleurs déjà annoncé qu'il serait candidat. En plus de la tension en Crimée, le pays a de nombreux défis économiques à relever et notamment une dette publique de 75 milliards de dollars.

Céline Tabou

Conférence d'André Oraison – 4 -

Le processus de la fusion de la région et du département de La Réunion

Après l'introduction puis les deux parties du chapitre 1 que nous avons publiées dans les trois dernières éditions de «Témoignages», nous continuons à publier le texte que nous a transmis André Oraison, Professeur des Universités, sur la conférence qu'il a tenue le mercredi 19 février dernier à Lespas Leconte de Lisle de Saint-Paul sur le thème: «La substitution du département et de la région de La Réunion par une collectivité territoriale unique: pourquoi et comment?». Voici donc le chapitre 2, intitulé: «Le processus de la fusion de la région et du département de La Réunion».

La réforme statutaire suggérée ne soulève aucune difficulté au plan juridique: elle est en effet prévue par la Constitution en vertu de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, «relative à l'organisation décentralisée de la République». Elle est en outre compatible avec la loi du 19 mars 1946, qui institue la départementalisation dans les 4 «vieilles»: la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

Cette réforme ne remet en cause ni les avantages sociaux découlant de la départementalisation ni le principe de l'identité législative applicable dans les DOM en vertu de la Constitution du 27 octobre 1946. Elle ne porte pas davantage atteinte à son statut privilégié de région ultrapériphérique de l'Union européenne.

Si la réforme est simple à mettre en œuvre dans les DOM en général (voir ci-après la partie A de ce second chapitre), il existe toutefois une spécificité concernant La Réunion, qui résulte de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Cette spécificité doit être prise en compte, si l'on veut doter La Réunion d'une entité unique et efficiente (voir la partie B du chapitre 2).

A.- Le processus simplifié pour réaliser la fusion de la région et du département.

Une réforme statutaire simplifiée peut déjà être envisagée à La Réunion sur la base de l'article 73 de la Constitution, qui prévoit dans son alinéa 7 «la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer». Mais cet article 73 souligne que cette réforme ne peut être réalisée qu'après accord des populations locales.

Dans un alinéa 2, l'article 72-4 de la Constitution précise que l'accord est toujours donné par la voie de la consultation populaire: «Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées ... peut décider de consulter les électeurs d'une collectivité territoriale située outre-mer sur une question relative à son organisation, à ses compétences ou à son régime législatif». Mais le Gouvernement ne pourra faire des propositions au Président qu'après avoir obtenu le «feu vert» des élus des collectivités intéressées par la réforme statutaire. Dans cette optique, une loi du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) avait en quelque sorte anticipé le souhait du Constituant de 2003.

Son article 62 crée en effet une nouvelle structure dans les régions ultramarines comprenant un seul département: il s'agit du «congrès des élus départementaux et régionaux composé des conseillers généraux et des conseillers régionaux» et habilité pour délibérer sur «toute proposition d'évolution institutionnelle». Cette nouvelle institution a aussitôt été mise à contribution en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique en 2001 et 2002; et — chaque fois — le congrès s'est prononcé pour le remplacement de la région et du département par une collectivité territoriale unique.

Certes, la LOOM précise qu'elle n'est pas applicable au plan statutaire à La Réunion, dès lors que les élus de cette collectivité se déclarent attachés «à ce que l'organisation de leur île s'inscrive dans le droit commun». Autant dire que l'institution du congrès n'existe pas à La Réunion. Cependant, rien n'empêche le Gouvernement de demander le «feu vert», à titre informel, aux assemblées délibérantes de la région et du département de La Réunion. Mais en cas de contradiction entre le vote du conseil régional et celui du conseil général, le Président de la République ne pourrait-il pas prendre lui-même l'initiative de consulter directement les Réunionnais afin de débloquer la situation?

Proposée par le PCR, cette possibilité n'est pas à exclure, même elle est rejetée par l'ancien sénateur socialiste Albert Ramassamy. Rendue possible par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, la réforme qui vise à remplacer à La Réunion la région et le département par une collectivité territoriale unique n'est donc pas révolutionnaire. Mais elle n'est pas davantage hypothétique dans la mesure où une telle réforme a déjà été engagée avec succès à trois reprises: d'abord à Mayotte, puis en Guyane et en Martinique.

La réforme a d'abord été concrétisée à Mayotte par référendum en vertu de l'alinéa 1er de l'article 72-4 de la Constitution, seul applicable dans l'hypothèse de la transformation d'une collectivité d'outre-mer (COM) en département d'outre-mer (DOM) ou vice-versa. Le 29 mars 2009, les Mahorais avaient le choix entre le statut de COM octroyé par la loi organique du 21 février 2007 et le statut de DOM revendiqué depuis 1958. Or, ils ont approuvé à 95% des votants la création d'une nouvelle collectivité territoriale.

C'est en droit la première région monodépartementale ultramarine administrée par

un organe exécutif unique et une seule assemblée délibérante en vertu de la loi organique du 3 août 2009, ainsi rédigée dans son article 63: «La collectivité départementale de Mayotte est érigée en une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, qui prend le nom de «Département de Mayotte» et exerce les compétences dévolues aux départements d'outre-mer et aux régions d'outre-mer». Le statut de la nouvelle collectivité territoriale ultramarine est désormais établi par la loi du 7 décembre 2010.

La voie royale tracée par les Mahorais a aussitôt été suivie par les Guyanais et les Martiniquais. Lors des consultations populaires programmées le 10 janvier 2010 conformément à l'article 72-4, alinéa 1er, de la Constitution, Guyanais et Martiniquais avaient, certes, refusé d'abandonner le statut de DOM pour celui de COM.

Par peur de perdre les acquis sociaux résultant de la départementalisation, ils avaient massivement refusé de s'orienter sur la voie de l'autonomie interne régie par l'article 74 de la Constitution. Mais les Guyanais et les Martiniquais se sont ensuite prononcés, à des majorités substantielles, par application des articles 72-4, alinéa 2, et 73, alinéa 7, de la Constitution, en faveur de la création d'une collectivité territoriale unique, lors des consultations populaires du 24 janvier 2010.

Le statut des deux nouvelles collectivités uniques est désormais fixé par la loi du 27 juillet 2011, relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, qui insère dans le Code général des collectivités territoriales de nouveaux articles. À titre d'exemple, voici le texte relatif à la Guyane: «La Guyane constitue une collectivité territoriale de la République régie par l'article 73 de la Constitution qui exerce les compétences attribuées à un département d'outre-mer et à une région d'outre-mer et toutes les compétences qui lui sont dévolues par la loi pour tenir compte de ses caractéristiques et contraintes particulières».

Si Mayotte est déjà dotée d'une collectivité territoriale unique depuis le jeudi 31 mars 2011 pour exercer toutes les compétences dévolues à un département et à une région d'outre-mer, la Guyane et la Martinique bénéficieront effectivement, à leur tour, d'une collectivité territoriale unique au lendemain des élections locales programmées en mars 2015.

à suivre

Otété!

La kiltir pou ranfors l'inité lo pèp rényoné !

Dopi kék tan, na inn-dé group i atak an misouk sansa an piblik parti kominis pou son rol dann la batay kiltirel. Pou moin, sa in n'afèr lé inzis, vèy pa koman pars si nana in parti la travay pou sov nout patrimoine kiltirel é mèm pou mète nout kiltir anlèr sé bien lo parti kominis. Parti d'la droit la pa mète zot né ladan. Parti sosyalis non pli... Mèm si désèrtin moun la droit épi désèrtin sosyalis la travay pou nout kiltir. Tanka désèrtin mouvman kiltirel, mi konpran pa zot pozisyon pars zot i prétan dir zot i koné nout kiltir dsi lo bout lo zong mé i diré zot i koné pa lo rol nout parti dopi sinkann-tro zan, konm di lo kont, pa sinkann-tro zour.

Lé vré la kiltir rényonèz la pa la propriyété in parti, in group, in mouvman, in pèrsonè sé la propriyété lo pèp rényoné. Son lang kréol rényoné lé a li, son maloya lé a li, son listoir sé li lo propriyété, son moring parèy, son krosch, kou d' pyé bourant mèm to. Son séga épi son maloya sa lé lo pèp rényoné. Bann zèkrivin rényoné, bann shantèr rényoné, bann zartis zot lé rényoné. Touléka, sa i apartien pa bann kaparèr i oi la-dan in fason fé komèrs ansanm... Moin pèrsonèl, mi konfonn pa bann rastakouèr avèk demoun déor i tonm amouré nout kiltir rényonèz. Mi préfèr azot ké bann rényoné par la nésans k'i krash dsi lo patrimoine nout pèp rényoné mèm si zot i prétan na poin pli rényoné ké zot.

Alor, la kiltir lé ni a droit, ni a gosh? Mi koz pa konmsa vréman pars sanm pou moin la gosh avèl la droit na poin tro d' sans isi La Réunion. Sak nana in sans, pou moin, sé la lite: kèl koté shakinn lété dan lo konba kiltirel. Parti kominis la touzour été la plas k'i fo dann lo konba améné, d'ot lété pa la. Désèrtènn pèrsonè lété la, d'ot lété pa la, d'ot té la plas k'i fo pa..Zordi ankor lé konmsa é dann l'avnir sar ankor konmsa. Pou fèr kourt, sanm pou moin, la kiltir rényonèz la pa séktèr, èl i éskli pa pèrsonè, la kiltir rényonèz sa i ansèrv pou ranfors l'inité lo pèp rényoné.

Justin

NB: Sa i anpèsh pa nou anprète dé shoz dann tout lé zot kiltir, lé zot lang, lé zot mizik, lé zot éspor... i anpèsh pa nou tonm amouré la kiltir in n'ot pèp. Mi parl pa la kiltir fransèz pars èl na in plas partikilyé dan nout kitir. Na poin la plas zordi, mé in zour nou va koz dsi sak i apèl la kréolizasion.